



Que faire pour une désertion militaire qui parait injustifié ?

Par **Didi27**, le **10/10/2011** à **21:41**

Bonjour,

mon petit ami à était déclaré déserteur, le seul soucis c'est qu'on ne la arrêter qu'aujourd'hui au bout de plus de 4 mois, alors qu'il ne faisais rien pour se cacher pensant lui que l'armée l'avais réformé. En effet suite à un arrêt de juin à septembre il ne percevais plus AUCUNE paye de l'armée française, en se rendant à la sécurité sociale on lui as dit qu'il n'était plus assurer sous le régime de l'armée mais sous le régime civil. Plusieurs fois il c'est rendu à la gendarmerie pour un accident de moto, on ne lui as jamais rien dit alors que son portrait était diffuser aux gendarmeries. On lui as donc dit qu'il ne pourrait ce faire représenter par un avocat au tribunal militaire que faire pour éviter la prison et les poursuites ? Sachant quand même qu'il as retrouver un travail déclaré et qu'il as refait sa vie loin des champs de bataille.

Par **mimi493**, le **10/10/2011** à **21:57**

Il est normal de ne toucher aucune solde si on est déserteur. Je ne vois pas en quoi sa désertion serait injustifiée

Par **Didi27**, le **11/10/2011** à **20:01**

Parce qu'il était en arrêt maladie quand on la mit en désertion. Qu'il devait reprendre qu'en

septembre, mais entre temps il as appris de un, qu'il ne percevais plus aucun salaire de l'armée NI de la sécurité Sociale. Et lors d'un accident de moto survenu avant sa fin d'arrêt il n'a eu aucun remboursement parce que l'armée l'a radié de la sécurité social militaire, donc en gros il n'était plus militaire

Par **mimi493**, le **11/10/2011** à **20:19**

Je ne vois pas en quoi ça peut signifier qu'il n'était pas déserteur

Par **Didi27**, le **11/10/2011** à **20:24**

Bah il as eu un arrêt de travail donc comme tout arrêt de travail tu ne va pas au boulot, surtout les raisons de pourquoi il as eu cette arrêt..

Par **anaisftv**, le **25/07/2012** à **12:21**

Bonjour,

Je m'intéresse à la désertion pour un reportage et je suis à la recherche de personne qui seraient actuellement dans cette situation. Peut-être est-ce le cas de l'un d'entre vous?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

N'hésitez pas à me contacter: 06 89 08 39 12

Cordialement,